

# **Termes de référence obligatoires pour les missions à confier à un expert-comptable / cabinet d'expertise comptable**

*Il y a lieu de confier la vérification des comptes, en s'orientant aux limites chiffrées stipulées au § 267 du Code de commerce allemand (HGB), à*

- *un expert-comptable,*
- *un commissaire aux comptes assermenté et/ou*
- *un conseiller fiscal (dans le cas des sociétés non soumises à l'obligation de vérification des comptes).*

## **1. Utilisation des fonds de PPP conforme au bordereau des prix (Annexe du contrat)**

La vérification inclut l'exactitude comptable du décompte ainsi qu'un rapprochement des valeurs du décompte avec celles de la comptabilité et avec les justificatifs originaux.

L'expert-comptable convient de vérifier la conformité de l'affectation des coûts par rapport aux postes définis dans le bordereau des prix. Les écarts éventuellement constatés doivent être répertoriés à part.

Les éventuels produits doivent apparaître distinctement dans le décompte, et il faut vérifier qu'il ne manque rien (par ex. affectation au compte spécial du projet ainsi que, le cas échéant, vérification de l'indépendance des exercices).

Il y a lieu également d'effectuer, outre une vérification individuelle (vérifications par sondage des justificatifs originaux), un contrôle de plausibilité pour les coûts faisant l'objet du décompte. Il s'agira de vérifier en particulier les points suivants :

- prise en charge des frais de transfert pour les virements à l'étranger par l'entreprise privée,
- prise en charge des frais de réception par l'entreprise privée,
- indication distincte de la TVA légale sur les factures.

## **2. Décompte des prix de revient conforme au contrat**

Il y a lieu de vérifier tous les prix de revient comptabilisés pour des collaborateurs de l'entreprise et d'expliquer les éventuels écarts constatés.

Les jours facturés (cadre estimatif détaillé) sont à justifier au moyen de relevés d'heures et, par exemple, à l'aide de billets d'avion, notes d'hôtel, etc. (justificatifs originaux).

La vérification des comptes comprend des vérifications individuelles ainsi qu'un contrôle de plausibilité et des explications sur les prix de revient estimés pour des équipements / logiciels livrés.

### 3. Qualifications

Nous recherchons un expert-comptable ou un cabinet d'audit et d'expertise comptable international indépendant et dûment enregistré et inscrit auprès de l'ordre des experts-comptables et ayant fait ses preuves en matière d'audit financier de projets/programmes de développement.

L'auditeur doit être associé d'une société d'audit internationale.

### 4. Critères d'évaluation de la manifestation d'intérêt

- Expert-comptable ou Cabinet d'audit inscrit à l'ordre des experts-comptables avec des bureaux à l'international : **25 points**
- Expérience dans l'audit financier des projets/programmes de développement tout domaine et tout financement compris : **20 points**
- Personnel affecté à la mission et permanent dans le cadre du fonctionnement du cabinet : **25 points**
- Expérience en matière d'audit financier de projets/programmes de développement selon les normes de la Giz : **30 Points**. En ce qui concerne ce point, les expériences des équipes (le personnel affecté à la mission) pourront compter dans le score global.

En cas d'égalité de points, le candidat membre d'un cabinet international et ayant d'expérience en matière d'audit financier de projets/programme de développement selon les normes de la Giz sera privilégié.

### **3. Établissement du certificat**

Il convient de décrire succinctement, suivant le modèle ci-après, les contrôles effectués et les résultats de la vérification.

**Observations à l'intention de l'entreprise privée :**

**La GIZ se réserve le droit d'exiger des explications supplémentaires concernant le certificat. Elle est notamment autorisée à consulter les documents relatifs à la vérification des prix de revient faisant l'objet du décompte.**

**La GIZ se réserve en outre le droit de vérifier le décompte de l'expert-comptable suivant son montant – dans le cadre de la reconnaissance des coûts –, et de consulter les dossiers de l'expert-comptable. Une entente doit être trouvée en ce sens avec ce dernier.**

## Texte à utiliser impérativement par l'expert-comptable

### I. Mandat

Nom de l'ENTREPRISE PRIVÉE :

Pays :

Intitulé du projet :

Numéro de contrat :

Durée du contrat :

Période sous revue :

---

### II. Nature et étendue de la vérification

**En vertu du mandat reçu, nous avons vérifié la conformité de l'utilisation des fonds de PPP et du décompte des coûts du projet par rapport aux stipulations du contrat pour la période suivante (à compléter) au vu des documents suivants :**

- contrat de PPP et avenants
- termes de référence / rapport de situation
- bordereau des prix commentés
- conditions générales de la GIZ
- termes de référence pour les missions d'expert-comptable

La vérification des documents a eu lieu dans les locaux commerciaux de l'entreprise privée / dans nos locaux.

La vérification a porté sur les documents suivants produits par l'entreprise :

#### **Mentionner d'autres documents le cas échéant**

- relevés d'heures
- feuilles de paye et bulletins de salaire
- demandes de remboursement des frais de voyage et de mission
- calcul des prix de revient des biens d'équipement fabriqués par l'entreprise elle-même etc.

La vérification a été effectuée par contrôle des justificatifs et/ou autres documents comptables. Elle a porté sur la totalité des feuilles de paye et bulletins de salaire, des relevés d'heures et des prix de revient des biens d'équipement fabriqués par l'entreprise elle-même. Elle s'est faite par sondage pour tous les autres coûts.

Par ailleurs, les documents suivants en rapport avec le décompte nous ont également été présentés (citer des exemples). Nous avons rapproché ces documents des décomptes disponibles et avons vérifié la conformité de la passation en compte.

**Coûts totaux occasionnés pendant la période sous revue et confirmés  
en euro ..... ( en toutes lettres.....)**

### **III. Constats / Déclaration générale**

**1.** Conformité de l'affectation des coûts par rapport aux postes de coûts et bases de calcul figurant dans le bordereau des prix (Annexe du contrat), moyennant respect de la règle des 10 % (d'écart vers le haut ou vers le bas par ligne de calcul)

**Reserves / Recommendations :**

---

**2.** Exactitude comptable du décompte et rapprochement des valeurs du décompte avec celles de la comptabilité et avec les justificatifs originaux

**Reserves / Recommendations :**

---

**3.** Régularité et efficacité de la comptabilité de projet dans le respect des principes d'une comptabilité régulière

**Reserves / Recommendations :**

---

**4.** Confirmation que les prix de revient pour le personnel de l'entreprise privée ont été calculés

**Reserves / Recommendations :**

---

**5.** Confirmation que les prix de revient pour les biens d'équipement fabriqués par l'entreprise elle-même ont été calculés

**Reserves / Recommendations :**

---

6. Régularité de la procédure de passation des marchés de biens et services dans le cadre du contrat de iDPP

**Reserves / Recommendations :**

---

7. Différences provenant de décomptes antérieurs

**Reserves / Recommendations :**

---

8. Confirmation de l'absence de double financement

**Reserves / Recommendations :**

---

9. Confirmation que les produits / recettes ont été portés au crédit du compte du projet et réduisent le montant total des coûts.

**Reserves / Recommendations :**

---

10. Application de la liste des taux de change de la GIZ

**Reserves / Recommendations :**

---

11. Confirmation que les frais de transfert pour les virements à l'étranger et les frais de réception n'ont pas été facturés

**Reserves / Recommendations :**

---

12. Confirmation que la taxe sur la valeur ajoutée figure à part sur les factures et qu'elle a bien été reversée.

**Reserves / Recommendations :**

---

13. Autres observations  
Remarques / Autres réserves :

---

**Sur la base de la vérification que nous avons effectuée, nous sommes en mesure de faire la déclaration générale suivante (veuillez choisir une alternative et effacer les autres) :**

La vérification des documents ne donne lieu à aucune objection / nous a amenés à formuler les objections mentionnées ci-dessus.

Nous estimons que les directives et consignes de la GIZ ont été respectées dans le cadre du décompte et que ce dernier a été correctement établi.

ou

En dépit des réserves émises, nous estimons que les directives et consignes de la GIZ ont été respectées dans le cadre du décompte et que ce dernier a été correctement établi.

ou

Compte tenu des réserves émises, nous estimons que les directives et consignes de la GIZ **n'ont pas été** respectées dans le cadre du décompte et que ce dernier **n'a pas été** correctement établi.

ou

Les documents suivants ne nous ayant pas été présentés, nous n'avons pas pu procéder à une vérification intégrale. Nonobstant le fait que les documents qui nous ont été présentés n'ont donné lieu à aucune objection, nous limitons notre certificat de la manière suivante. (Description des documents vérifiés et des documents non présentés)

.....  
Lieu, date

.....  
Signature et cachet de l'expert-comptable

## Déclaration de l'entreprise privée

Nous certifions par la présente que nous avons soumis au cabinet mandaté (expert-comptable / conseiller fiscal) tous les documents et contrats nécessaires à la vérification du décompte.

.....  
Lieu, date

.....  
Signature et cachet de l'entreprise  
privée